

d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

Après la chute du cabinet Floquet, M. Yves Guyot a été désigné pour faire partie, le 23 février 1889, avec le portefeuille des Travaux publics, du ministère constitué sous la présidence de M. Tirard. M. Yves Guyot appartient, depuis 1885, à la Société des Gens de lettres. Outre les publications déjà citées, on lui doit un certain nombre d'ouvrages : une *Histoire des protestataires*, écrite en collaboration avec M. Sigismond Lacroix, plusieurs brochures, des romans, etc.

GUYOT-DESHERBIERS (CHARLES-ANTOINE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif en l'an VIII, né à Joinville (Haute-Marne) le 20 mai 1745, mort au Mans (Sarthe) le 5 mars 1828, avocat, vint plaider à Paris et y eut quelques succès. Il fit, contre le chancelier Maupeou, une pièce de vers, les *Chancelières*, qui ne put circuler que sous le manteau. Partisan de la Révolution, il fut nommé juge au tribunal civil de Paris en 1790, et, sous le ministère de Merlin de Douai, devint chef de division au ministère de la Justice. Elu député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents, le 21 germinal an VI, il fut secrétaire du Conseil, et, après le coup d'Etat de brumaire, fut choisi par le Sénat conservateur comme député de la Seine au nouveau Corps législatif (4 nivôse an VIII). Après la législature, il se retira au Mans, et se livra à la culture des lettres. Il a publié : *les Heures et les Chats*, poésies ; *Lettres de Ninon de Lenclos au marquis de Sévigné*, 1800 et 1806 ; une édition des *Mémoires du comte de Bonneval*, 1806 ; un *Mémoire sur l'assassinat de Boquillon*, et enfin un pamphlet : *Robespierre aux frères et amis et Camille Jordan aux fidèles enfants de l'Eglise et de la Monarchie*, 1799, fait, dit-on, à l'instigation du Directoire.

GUYOT-DESSAIGNE (JEAN-FRANÇOIS-EDMOND), député depuis 1885 et ministre, né à Brioude (Haute-Loire) le 25 décembre 1833, fils de M. Guyot, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées du Puy-de-Dôme et gendre de M. Dessaigne (*V. ce nom*), ancien député de Clermont-Ferrand sous la monarchie de juillet, étudia le droit à la faculté de Paris, fut reçu licencié en 1856 et docteur trois ans après, s'inscrivit comme avocat d'abord à Paris, puis à Clermont-Ferrand, et quitta ensuite le barreau pour la magistrature. Très dévoué alors au gouvernement de l'empereur, il devint successivement substitut à Clermont, chef du parquet d'Issouire, et avocat général près la cour d'appel de Riom. Nommé ensuite juge au tribunal de la Seine, il se démit de cette fonction en 1880, pour se retirer à Cunlhat (Puy-de-Dôme), avec le titre de juge honoraire. Il fut élu presque aussitôt conseiller général du canton et, au mois de mars 1881, maire de Cunlhat. Lors des élections législatives du 4 octobre 1885, M. Guyot-Dessaigne fut porté par les opportunistes du Puy-de-Dôme sur la liste dite de « concentration républicaine », et élu, au scrutin de ballottage, le 6^e sur 9, par 77,550 voix (132,128 votants, 169,883 inscrits). Il vota généralement avec la gauche radicale, parut quelquefois à la tribune, fut président de la commission de

réforme du code d'instruction criminelle, vice-président de la commission de réforme du code de procédure, et, après que M. Labordère eut donné sa démission de rapporteur de la commission de l'armée (14 janvier 1889) fut désigné pour prendre sa place. Peu de temps après, M. Ferrouillat, garde des sceaux, quitta le portefeuille de la Justice dans le cabinet Floquet, avec l'espoir que son successeur apporterait un nouvel appui à une politique que le parlement semblait déjà accueillir avec une faveur médiocre. Après plusieurs jours de recherches vaines, le président du Conseil confia, le 6 février, le portefeuille de la Justice et des Cultes à M. Guyot-Dessaigne, dont la notoriété fut généralement estimée insuffisante pour motiver ce choix inattendu. Le député du Puy-de-Dôme n'occupa d'ailleurs le pouvoir que quelques jours ; il tomba, le 14 du même mois, avec le cabinet tout entier, devant le vote de la Chambre relatif à la revision. M. Guyot-Dessaigne a voté, dans les derniers temps de la législature : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur (13 décembre 1879).

GUYOT-LAVALINE (JEAN-BAPTISTE-CHARLES), né à Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme) le 15 juillet 1827, s'associa de bonne heure aux campagnes du parti démocratique dans le Puy-de-Dôme, devint conseiller général (1856) et maire de Vic-le-Comte, et fut révoqué de ces dernières fonctions par le gouvernement impérial (1865). Réintégré par la République après le 4 septembre 1870, vice-président du conseil général du département où il représentait le canton de Vic (1874), il fut désigné par les républicains du Puy-de-Dôme comme candidat au Sénat en remplacement de M. Mége, décédé, et fut élu, le 5 janvier 1879, par 372 voix (557 votants). M. Guyot-Lavaline se fit inscrire au groupe de la gauche républicaine, vota avec la majorité nouvelle pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, fut réélu sénateur du Puy-de-Dôme le 8 janvier 1882, par 415 voix (564 votants), et soutint la politique opportuniste. Il se prononça pour la nouvelle formule du serment judiciaire, pour la réforme du personnel de la magistrature, pour le rétablissement du divorce, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, pour l'expulsion des princes, pour les divers ministères qui se succédèrent au pouvoir, parla en faveur de la nouvelle loi militaire, fut élu secrétaire du Sénat, et, en dernier lieu, se prononça : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

GUYOT-MONTPAYROUX (ANTOINE-LÉONCE), député de 1869 à 1870 et de 1876 à 1881, né à Brioude (Haute-Loire) le 14 janvier 1839, mort à Wry (Haute-Loire) le 18 avril 1884, frère de M. Guyot-Dessaigne (*V. plus haut*), commença ses études au Puy et les finit à Paris à l'École de droit. Licencié en droit à dix-neuf ans, il entra, deux ans plus tard, au cabinet du ministre de l'Intérieur, mais il dut quitter ce poste en 1863, pour avoir publié

une brochure intitulée *l'Opposition dynastique*, où il manifestait des tendances libérales. Le prince Napoléon le prit alors sous sa protection et le fit attacher comme secrétaire à l'Exposition universelle de 1867, pour y centraliser les renseignements qu'il s'agissait de communiquer à la presse, et pour rédiger un rapport quotidien tonelant les appréciations des journaux sur l'exposition. Mais M. Rouher exigea bientôt son renvoi (juillet 1867). M. Guyot-Montpayroux entra à la *Liberté*, que dirigeait Emile de Girardin, prit quelque temps la direction de *l'Indépendant de Brioude*, et se présenta, le 24 mai 1869, comme candidat de l'opposition au Corps législatif dans la 2^e circonscription de la Haute-Loire, qui l'élut député par 18,946 voix (32,082 votants, 39,104 inscrits), contre 13,060 voix à M. de Romeuf, député sortant, candidat officiel. M. Guyot-Montpayroux siégea au centre gauche, se fit remarquer au Corps législatif par la fréquence et la vivacité de ses interruptions, protesta, le 9 juillet 1869, contre l'épithète de révolutionnaire que le ministre d'Etat appliquait à la gauche, et fit partie du petit groupe dont Ernest Picard était le chef. Il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme, publia en 1870 une brochure intitulée : *la France du suffrage universel*, déposa (11 janvier 1870), au moment de l'attentat d'Auteuil, une proposition abrogeant les articles des sénatus-consultes qui soumettaient les membres de la famille impériale à une juridiction spéciale, recommanda l'abstention lors du plébiscite, et vota contre la déclaration de guerre à la Prusse. Il s'associa, le 4 septembre, aux membres de l'opposition qui prononcèrent la déchéance de la dynastie napoléonienne, mais sembla déconcerté par la proclamation de la République, et, de retour dans son département, se montra hostile aux actes du gouvernement de la Défense nationale. Partisan de la convocation immédiate d'une assemblée, il combattit vivement la dictature de Gambetta et lui reprocha « d'avoir, par une incapacité sans bornes, compromis d'une façon désastreuse la situation militaire de la France en étonnant le monde par les prodiges de sa présomptueuse et bavarde impuissance ». Le 3 février 1871, il fut arrêté par ordre de Ranc et du préfet de la Haute-Loire, M. Henri Lefort, comme mobilisé réfractaire, puis relâché après avoir justifié d'un congé délivré par M. de Freycinet. Candidat aux élections générales du 8 février 1871 dans la Haute-Loire, il n'y réunit que 11,615 voix sur 48,379 votants. Il se rallia alors à la politique de Thiers, fréquenta assidûment les salons du chef du pouvoir exécutif, et fut nommé par lui (juillet 1872) consul de France à Pesth. Il quitta ce poste pour combattre, dans le *Soir*, la coalition monarchiste de l'Assemblée, donna sa démission de rédacteur de ce journal en septembre 1873, lorsque le *Soir* devint l'organe officieux du cabinet du 24 mai, et acquit, peu de temps après, la propriété du *Courrier de France*, où il défendit la politique du centre gauche et les intérêts de la République conservatrice. Aux élections du 20 février 1876, M. Guyot-Montpayroux se présenta, sous le patronage de Thiers, comme candidat républicain modéré, dans la 1^{re} circonscription du Puy, où il obtint au second tour de scrutin, sans être élu, 5,705 voix, contre 6,052 à M. de Miramon-Fargues, conservateur monarchiste élu, et 2,746 à M. Victor Robert. Entre les deux tours de scrutin, des bruits diffamatoires avaient été répandus par un ancien magistrat, M. Assézat de Bouteyre, contre M. Guyot-Montpayroux, en

raison de ses fonctions de secrétaire de l'exposition de 1867. L'affaire vint devant le tribunal du Puy, qui se déclara incompétent. L'élection de M. de Miramon-Fargues, très vivement contestée, fut définitivement invalidée par la majorité de la Chambre nouvelle, et les électeurs du Puy, convoqués à nouveau le 21 mai 1876, nommèrent cette fois M. Guyot-Montpayroux par 7,036 voix (14,073 votants, 19,693 inscrits), contre 4,983 voix au député sortant, M. de Miramon, et 2,030 à M. Jouve. M. Guyot-Montpayroux s'inscrivit au centre gauche, vota avec les républicains, combattit le gouvernement du 16 mai et fut des 363. Réélu, en cette qualité, le 14 octobre 1877, par 7,637 voix (15,104 votants, 19,574 inscrits), contre 7,326 à M. de Miramon, il fut presque aussitôt atteint d'une maladie mentale qui le tint éloigné de la Chambre. En traitement pendant plusieurs années dans une maison de santé, il succomba le 18 avril 1884.

GUYTON-MORVEAU (LOUIS-BERNARD, BA-
NON), député en 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Dijon (Côte-d'Or) le 4 janvier 1737, mort à Paris le 2 janvier 1816, avait été destiné à la magistrature par sa famille; il obtint une dispense pour siéger comme avocat général au parlement de Dijon, où il se fit remarquer par d'éloquentes plaidoiries. Mais ses goûts le portaient vers l'étude de la chimie à laquelle il s'adonna avec ardeur. Membre de l'Académie de Dijon, il obtint des états de Bourgogne l'autorisation d'ouvrir un cours de chimie (1774); des travaux antérieurs sur le pouvoir désinfectant du chlore, expérimentés dans les caveaux de la cathédrale et les prisons de la ville sous le nom de « fumigations guytoniennes », et les traductions de quelques ouvrages de Bergmann et de Scheele lui avaient mérité cette faveur. A la suite de difficultés répétées avec ses collègues du parlement, il donna sa démission en 1782, et prit le titre d'avocat général honoraire. Cette même année, il proposa un plan de nomenclature chimique destiné à la théorie de Stahl, mais que Lavoisier accepta immédiatement, en comprenant toute la valeur. Ils travaillèrent à la perfectionner en compagnie de Berthollet et de Fourcroy. Ce fut Guyton-Morveau qui rédigea le *Dictionnaire de chimie* pour l'*Encyclopédie méthodique*, à l'aide de documents nouveaux qui valurent à l'auteur un prix de l'Académie. A la Révolution, il en embrassa les principes avec enthousiasme, devint procureur général syndic de Dijon (1790), et fut élu, le 3 septembre 1791, député de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative, le 9^e sur 10, par 238 voix sur 365 votants; il présida l'Assemblée l'année suivante. Réélu, le 4 septembre 1792, par le même département, membre de la Convention, le 2^e sur 10, avec 493 voix (525 votants), il prit place à la Montagne. Lors du procès de Louis XVI, il vota non sur la question de l'appel au peuple, et, au 3^e appel nominal, répondit: « J'ai déclaré avec vous Louis coupable de conspiration. Aujourd'hui vous me demandez quelle peine il mérite. Quand la loi n'en indiquerait point, la nature y suppléerait, parce qu'il est absurde qu'un attentat tel que des conspirations contre la patrie reste impuni. J'ai aussi considéré cette question sous le rapport politique, j'ai vu que ce serait donner un funeste exemple aux rois. Je vote pour la mort. » Membre, la même année, du comité de défense générale, il continua néanmoins de s'occuper de questions scientifiques et particulièrement de la

question des ballons, obtint la création d'un corps d'aéroliers militaires et l'organisation de l'école de Meudon. En mission à l'armée du Nord (juin 1794), il expérimenta, à la bataille de Fleurus, les services que pouvaient rendre au général en chef les ballons captifs. Il perfectionna aussi la fabrication de la poudre et la purification des salpêtres. Il était entré au comité de salut public après le 9 thermidor, et il fut élu député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents, le 24 vendémiaire an IV. Il s'y occupa de finances et d'administration, contribua à la fondation de l'École polytechnique, dont il devint professeur, puis directeur (23 floréal an XI), et fut nommé administrateur des monnaies le 11 nivôse an VIII, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1814. Membre de l'Institut depuis 1796, il présenta à la section des sciences un grand nombre de mémoires, sur la combustion du diamant, la cristallisation des métaux, les affinités chimiques, la composition des sels, le bleu de Prusse, l'acide oxalique, etc., et fut successivement membre de la Société royale de Londres, chevalier de la Légion d'honneur (26 vendémiaire an XII), officier de l'ordre (8 ventôse an XIII), chevalier de l'Empire (20 août 1809), puis baron (23 octobre 1811). La Restauration le destitua de ses fonctions publiques, tout en lui laissant la plus grande partie de ses traitements. Il avait épousé, en 1798, Mme Claudine Pouillet, veuve de Picardet, membre de l'Académie de Dijon et ancien

conseiller à la Table de marbre de cette ville. Sa femme l'aïda dans la traduction des *Mémoires de chimie* de Scheele (1785) et du *Traité des caractères extérieurs des fossiles* de Werner (1790). On a de Guyton-Morveau un grand nombre d'ouvrages et de mémoires dont les plus importants ou les plus curieux sont : *Le rat iconoclaste ou le jésuite croqué*, poème héroï-comique, en vers (Paris, 1763); *Discours sur les mœurs, prononcé à l'ouverture des audiences du parlement de Bourgogne* (Paris, 1770); *Nouveau moyen de purifier absolument et en très peu de temps une masse d'air infectée* (Dijon, 1773); *Mémoire sur l'utilité d'un cours de chimie dans la ville de Dijon* (Dijon, 1775); *Éléments de chimie théorique et pratique* (avec Morel et DuRAND), 3 volumes (Dijon, 1776-1777); *Mémoire sur les dénominations chimiques, la nécessité d'en perfectionner le système, les règles pour y parvenir, suivi d'un tableau d'une nomenclature chimique* (Dijon, 1782); *Description de l'aérostat de l'Académie de Dijon* (Paris, 1784); *Dictionnaire de chimie de l'Encyclopédie par ordre des matières* (Paris, 1786); *Méthode d'une nomenclature chimique* (avec Lavoisier, Laplace, Monge, Berthollet et Fourcroy) (1787); *Opinion dans l'affaire de Louis XVI* (Paris, 1793); *Traité des moyens de désinfecter l'air, d'éviter la contagion et d'en arrêter les effets* (1801), etc.

H

HAAS (FRANÇOIS-JOSEPH), député de 1824 à 1830 et de 1837 à 1839, né à Guebwiller (Haut-Rhin) le 15 mai 1778, mort à Belfort (Haut-Rhin) le 23 février 1839, fils d'un boucher de Strasbourg, était négociant à Belfort où il devint président du tribunal de commerce et maire de la ville. Libéral avant 1820, il fut nommé receveur particulier des finances sous le ministère Decazes, mais il adhéra en 1824 à la politique de M. de Villèle; celui-ci favorisa son élection comme député, dans le 3^e arrondissement du Haut-Rhin (Belfort), le 25 février 1824, avec 81 voix (84 votants, 124 inscrits). Réélu par 56 voix (101 votants, 106 inscrits), contre 44 à M. Migeon, le 17 novembre 1827, il échoua (23 juin 1830) avec 47 voix contre 80 à l'élu, M. Migeon. Durant la législature de 1824 à 1827, il vota avec les 300 dévoués à M. de Villèle; mais, déjà opportuniste, il se réunit, après 1827, à la fraction Agier, sans cependant voter l'adresse des 221. Les élections de juillet 1830 ne lui furent pas favorables; il ne reentra au parlement que le 5 février 1837, élu dans le 5^e collège du Haut-Rhin (Belfort), par 189 voix sur 208 votants, contre 21 à M. Comte, directeur général des postes, en remplacement de M. Stroltz, démissionnaire. Nommé receveur général, il dut se représenter devant ses électeurs, qui lui confirmèrent son mandat, le 4 novembre 1837, par 186 voix sur 205 votants et 287 inscrits (4 novembre 1837). Il prit place parmi les ministériels, vota la loi de disjonction et mourut à la fin de la législature.

HAENTJENS (ALPHONSE-ALFRED), député de 1863 à 1870, représentant en 1871, député de

1876 à 1884, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 11 juin 1824, mort à Paris le 11 avril 1884, fils d'un riche armateur de Nantes, s'occupa d'industrie et de littérature, fut un des principaux actionnaires du *Monde Illustré*, et épousa la fille du maréchal Magnan. Aux journées de juin 1848, il s'était battu à Paris, comme volontaire de l'ordre, avait reçu une balle en pleine poitrine, et avait été décoré à cette occasion. Maire de Sainte-Corneille (Sarthe), où il avait des propriétés et sa résidence, conseiller général de la Sarthe (1858-1870) successivement pour les cantons du Grand-Lucé et de Montfort, il se présenta comme candidat au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de la Sarthe, aux élections du 1^{er} juin 1863, et fut élu par 20,445 voix sur 27,269 votants et 33,502 inscrits, contre 6,544 voix au vicomte de Montesquiou. Réélu, le 24 mai 1869, par 18,721 voix sur 29,795 votants et 34,870 inscrits, contre 6,275 voix à M. Grimault, ancien représentant, et 4,722 à M. Joigneaux fils, il siégea avec une certaine indépendance dans la majorité dévouée à l'empire, signa l'interpellation des 116, et vota contre la déclaration de guerre à la Prusse. Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, le département de la Sarthe l'élut représentant, le 7^e sur 9, par 50,467 voix sur 84,400 votants et 135,095 inscrits. Il prit place à droite, et fut un des députés qui, à Bordeaux, protestèrent contre le vote de déchéance de la dynastie bonapartiste. Fondateur et président du groupe de l'Appel au peuple, il demanda et obtint une enquête sur l'insurrection communaliste du 18 mars, parla contre l'élévation du prix des

tabacs qu'il proposa d'alléger par une surtaxe sur les alcools, fut membre de la commission du budget, demanda une émission de bons du Trésor pour la libération du territoire, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service militaire de trois ans, pour la démission de Thiers; il s'abstint sur le septennat, puis vota pour l'ensemble de la proposition comprenant la nomination d'une commission de trente membres, contre l'amendement Féray à la loi des maires, pour l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée, contre le ministère de Broglie, contre les lois constitutionnelles. La 2^e circonscription du Mans le renvoya à la Chambre, aux élections du 20 février 1876, au second tour de scrutin (5 mars), par 10,029 voix sur 18,934 votants et 23,355 inscrits, contre 8,832 voix à M. Cordelet, républicain. Son élection fut invalidée, mais les électeurs, convoqués à nouveau le 21 mai suivant, lui confirmèrent son mandat par 11,233 voix sur 19,890 votants et 24,403 inscrits, contre 8,604 voix à M. Cordelet. M. Haentjens reprit sa place à la droite bonapartiste et soutint le ministère du 16 mai contre les 363. Candidat officiel aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, il fut réélu par 11,201 voix sur 20,534 votants et 24,847 inscrits, contre 9,280 voix à M. Paillard-Ducléré. Il fut hostile aux ministères républicains qui occupèrent le pouvoir après l'éphémère tentative de résistance du cabinet de Rochefort, et se représenta aux élections du 21 août 1881: il échoua avec 9,489 voix contre 9,511 au candidat républicain élu, M. Paillard-Ducléré. Mais cette élection fut invalidée, et, au nouveau scrutin du 26 février 1882, M. Haentjens l'emporta avec 10,033 voix sur 19,851 votants et 22,850 inscrits, contre 9,720 voix à son concurrent, M. Paillard-Ducléré. M. Haentjens continua de se mêler, au nom de la droite bonapartiste, aux discussions de finances et de budget; lors de l'interpellation de M. Langlois sur la crise économique (janvier 1884), il préconisa comme remède un chargement de régime politique dans le sens bonapartiste. Il mourut trois mois après. Officier de la Légion d'honneur (14 août 1869).

HAGUENOT (JEAN-DANIEL-ÉDIPE), député de 1834 à 1842, né à Saint-Thibéry (Hérault) le 19 août 1797, mort à Montaudran (Haute-Garonne) le 23 novembre 1874, « fils de Marie-André Haguenot, docteur en médecine de l'université de Montpellier, et de Marguerite de Beaumevielle d'Ambur, » fit de bonnes études médicales à la faculté de médecine de Montpellier et alla exercer à Pezénas. Élu député du 4^e collège de l'Hérault (Pezénas), en remplacement de M. Reboul-Coste, démissionnaire, par 176 voix sur 235 votants et 656 inscrits, contre 137 à M. Bédarides (15 février 1834), il prit place parmi les ministériels les plus obstinés, ce qui ne l'empêcha pas d'échouer (21 juin suivant), dans le même collège, avec 108 voix contre 226 à l'élu M. de Grasset, et 92 à M. Bédarides. Réélu cependant, le 4 novembre 1837, par 299 voix (547 votants, 688 inscrits), et, le 4 mars 1839, par 309 voix (526 votants), il reprit sa place au centre, vota l'Adresse et reçut de Louis-Philippe, le 2 avril 1841, la croix de la Légion d'honneur. Après la législature, il obtint (1842) une chaire de chirurgie, créée pour lui à la faculté de Montpellier. Rentré dans la vie privée en 1848, il resta fidèle à la dynas-

tie déchue, à laquelle il alla présenter ses hommages dans le courant de l'année 1851; il se consacra ensuite à peu près exclusivement à ses occupations médicales.

HAINCQUE (ADRIEN-PIERRE-MARIE), député au Conseil des Anciens, né à Loches (Indre-et-Loire) le 27 novembre 1749, mort à Tours (Indre-et-Loire) le 20 février 1825, juge au tribunal de district de Tours, fut appelé à siéger au Conseil des Anciens, le 22 germinal an V, par le département d'Indre-et-Loire, qui lui donna 151 voix (174 votants); Haincque appartenait au parti royaliste constitutionnel. Il fut expulsé du Conseil après le coup d'Etat de fructidor, et reentra dans la magistrature sous le Consulat; il devint, le 26 octobre 1815, procureur du roi près le tribunal civil de Tours, et mourut (1825) président honoraire du même tribunal.

HALBERT (JEAN-BAPTISTE-MICHEL), député au Corps législatif de l'an XI à 1807, né à Juigné-sur-Loire (Maine-et-Loire) le 6 février 1740, mort à Angers (Maine-et-Loire) le 13 février 1814, fils de « Jean Halbert, marchand, et de Michelle Proustière, son épouse », était juge et sénéchal de Craon depuis 1772, quand il fut élu membre de l'assemblée provinciale d'Anjou en 1787. Président, en octobre 1790, du tribunal du district de Segré, juge au tribunal civil du département lors de la suppression des districts, sous-prefet de Segré par arrêté du 3 floréal an VIII, puis, le 6 du même mois, juge au tribunal d'appel, il fut élu, le 9 thermidor an XI, par le Sénat conservateur, député au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1807. En 1811, à la réorganisation de la magistrature, il échangea son titre de juge d'appel contre celui de conseiller à la cour impériale d'Angers (2 avril).

HALGAN (EMMANUEL), député de 1819 à 1830, et pair de France, né à Donges (Loire-Inférieure) le 31 décembre 1771, mort à Paris le 20 avril 1852, « fils de noble maître Cyrien Halgan, avocat à la cour, sénéchal de la vicomté de Donges, et de dame Pélagie Renouard, » s'embarqua à treize ans comme mousse sur des bâtiments de commerce, de 1786 à 1793, et, le 4 mars de cette dernière année, entra au service de l'Etat à bord du brick *le Curieux*. Successivement enseigne (1^{er} vendémiaire an III), lieutenant de vaisseau (18 vendémiaire an IV), il croisa sur les côtes d'Angleterre et d'Amérique, prit part, en l'an X, à l'expédition de Saint-Domingue, commanda *l'Epercier* avec le grade de capitaine de frégate (6 frimaire an XI), puis *le Berceau* dans l'escadre de l'amiral Linois, avec lequel il fit la croisière de l'Inde. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), capitaine de vaisseau (1^{er} vendémiaire an XIV), il eut comme officier en second Jérôme Bonaparte qui, lorsqu'il eut été promu au grade de capitaine de vaisseau sur *le Vétéran*, de l'escadre du contre-amiral Willaumez, choisit Halgan comme capitaine en second; de plus, au moment de son mariage, il lui fit donner la croix du Mérite militaire de Wurtemberg. Halgan refusa de quitter la marine pour suivre Jérôme Bonaparte à la cour de Westphalie, et reçut, en 1812, le commandement de l'escadrille de la Meuse; il défendit vaillamment Helvoët-Huy* qui était considéré comme la clef de la Meuse. Officier de la Légion d'honneur (25 juillet 1814), et, quelques jours après, chevalier de Saint-Louis,

il fut attaché au port de Lorient, puis fit des croisières aux Antilles et à Terre-Neuve (1818). Nommé contre-amiral (18 août 1819), il fut, le 11 septembre suivant, élu député par le collège de département du Morbihan, avec 533 voix sur 569 votants et 732 inscrits. Promu directeur du personnel au ministère de la Marine, il montra dans ces fonctions beaucoup de justice et d'impartialité, reçut la croix de commandeur de Saint-Louis (28 avril 1821), et fut appelé au commandement de l'escadre du Levant où il eut à défendre nos nationaux contre des actes de piraterie. Commandeur de la Légion d'honneur (17 août 1822), il parla, à la Chambre, dans la discussion du budget de la marine, reprit ses fonctions au ministère en 1824, fut nommé conseiller d'Etat, et fut réélu, le 25 février de la même année, dans le 2^e arrondissement électoral du Morbihan (Lorient), par 201 voix sur 241 votants et 267 inscrits, et réélu, le 17 novembre 1827, par 119 voix sur 182 votants et 221 inscrits, contre 50 à M. Villemain. Promu vice-amiral, le 13 septembre 1829, il entra, après la révolution de juillet, au conseil supérieur de santé (26 juillet 1831), passa grand-officier de la Légion d'honneur (22 avril 1834), fut appelé aux fonctions de gouverneur de la Martinique, et reçut la pairie le 3 octobre 1837. Le gouvernement de Louis-Philippe le nomma en outre directeur du dépôt des cartes (12 janvier 1845) et grand-croix de la Légion d'honneur. Il donna sa démission de ces fonctions en 1846, à l'âge de 75 ans.

HALGAN (STÉPHANE), sénateur de 1879 à 1882, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 8 avril 1823, mort à Nantes le 19 janvier 1882, petit-fils du précédent et fils d'un administrateur de la marine, fut conseiller municipal de Nantes et administrateur des hospices dans cette ville, où il dirigea, pendant vingt-cinq ans, l'École industrielle. Membre du conseil général de la Vendée pour le canton de Palluau, et secrétaire de cette assemblée, il fut, le 5 janvier 1879, élu, comme conservateur-monarchiste, sénateur de la Vendée, par 193 voix sur 358 votants, en remplacement de M. Vaudier, décédé. M. Halgan prit place à droite, et vota constamment avec la minorité, notamment contre les lois Ferry sur l'enseignement, contre l'article 7, etc. Peu de jours avant sa mort, le 8 janvier 1882, il avait été réélu sénateur de la Vendée par 201 voix (359 votants). On a de lui un volume de vers : *Souvenirs bretons* (1857).

HALGAN (EMMANUEL), membre du Sénat, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 16 février 1839, frère du précédent, propriétaire, fut élu, le 6 janvier 1885, en remplacement de son frère, décédé, sénateur de la Vendée, par 457 voix (854 votants), contre 390 à M. L. Bienvenu, candidat républicain. Il siégea dans la droite monarchiste, se prononça contre l'expulsion des princes, contre les divers ministères de la législature, contre la nouvelle loi militaire, etc., et, en février 1888, interpella le gouvernement à propos du congé accordé par le préfet des Landes aux écoles primaires pour fêter le résultat des élections sénatoriales de janvier. M. Fayo, ministre de l'Instruction publique, blâma le préfet. En dernier lieu, M. Halgan s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

HALLEZ-CLAPARÈDE (PHILIPPE-CHRISTOPHE, COMTE), député de 1837 à 1844, né à Haguenaux (Bas-Rhin) le 30 avril 1778, mort à Andlau (Bas-Rhin) le 19 novembre 1844, gendre du général Claparède, qui s'illustra sous l'Empire, suivit la carrière militaire et devint, après 1830, général de brigade dans la garde nationale de Paris. Propriétaire à Andlau, il fut, le 4 novembre 1837, élu député du 5^e collège du Bas-Rhin (Schlestadt), par 151 voix sur 267 votants et 290 inscrits. M. Hallez-Claparède siégea au centre, vota pour le gouvernement, et soutint, obscurément d'ailleurs, le ministère Molé. Il obtint successivement sa réélection : le 2 mars 1839, par 211 voix (232 votants), et, le 9 juillet 1842, par 208 voix (225 votants et 298 inscrits). On lit dans une *Biographie des députés* de 1839 : « M. Hallez peut bien être une célébrité à l'état-major du Carronnel, mais certes ce n'est pas une illustration législative. Il est député de 1837, et son nom n'a jamais retenti que dans l'appel nominal. » Il mourut en 1844, pendant la session, et fut remplacé à la Chambre par son fils (*V. p. bas*). — Baron de l'Empire, du 21 février 1814, et officier de la Légion d'honneur.

HALLEZ-CLAPARÈDE (XAVIER-ALPHONSE-EMMANUEL-LÉONCE, COMTE), député de 1844 à 1848 et de 1852 à 1869, né à Paris le 17 juin 1813, mort à Colmar (Haut-Rhin) le 9 avril 1870, fils du précédent, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Il n'était encore que stagiaire lorsqu'il fut nommé, sous Louis-Philippe, inspecteur général adjoint des prisons du royaume; ce fut en cette qualité qu'il adressa au ministre de l'Intérieur deux rapports, l'un *Sur le système pénitentiaire* (1838), l'autre *Sur les prisons de la Prusse* (1843). Devenu maître des requêtes au conseil d'Etat, il se présenta après la mort de son père, le 21 décembre 1844, pour lui succéder comme député du 5^e collège du Bas-Rhin (Schlestadt), et fut élu par 186 voix sur 331 votants contre 145 à M. Marande. Il vint prendre place dans les rangs de la majorité conservatrice, s'abstint toutefois dans le vote sur l'indemnité Pritchard, mais se prononça contre la proposition Rémusat tendant à réduire le nombre des députés fonctionnaires. Réélu, le 1^{er} août 1846, par 311 voix (325 votants, 406 inscrits), il vit d'abord son élection invalidée par la Chambre, mais il obtint, le 19 septembre de la même année, une nouvelle confirmation de son mandat. La révolution de février écarta M. Hallez-Claparède de la scène politique, mais, partisan du gouvernement de L.-N. Bonaparte, il revint, avec l'appui officiel, le 29 février 1852, représenter au Corps législatif le département du Bas-Rhin, qui lui avait donné 26,554 voix (27,060 votants, 33,411 inscrits.) Il prit part au rétablissement de l'Empire, donna sa démission de maître des requêtes après les décrets relatifs aux biens de la famille d'Orléans, et fut encore réélu député, grâce au patronage de l'administration, le 22 juin 1857, par 25,861 voix (26,045 votants, 34,272 inscrits.) Il siégea dans la majorité, tout en inclinant vers le groupe orléaniste. M. Hallez-Claparède perdit, au renouvellement du 1^{er} juin 1863, le bénéfice de la candidature officielle, transféré à M. Zorn de Bulach, et n'obtint, en conséquence, que 14,794 voix contre 14,921; mais l'élection de M. Zorn de Bulach ayant été invalidée par la Chambre, M. Hallez-Claparède prit revanche, le 17 janvier 1864, et fut élu par 14,983 voix (29,495 votants, 35,059 inscrits), contre 14,434 à son concurrent. Il quitta le Corps législatif en

1869, et ne se représenta pas. Il avait prononcé au Palais-Bourbon divers discours : sur l'organisation du conseil d'Etat, sur le régime électoral en Algérie, les tabacs, les salles d'asile, la Légion d'honneur. Conseiller général du Bas-Rhin et chevalier de la Légion d'honneur.

HALLIGON (ANTOINE-ÉDOUARD), député au Corps législatif de 1857 à 1862, né à Paris le 9 novembre 1805, mort à Paris le 12 décembre 1862, de la même famille que le député aux Cinq-Cents Trois-coufs-Halligon (*V. ce nom*), entra dans l'administration et devint auditeur au conseil d'Etat. Propriétaire à Bonchamp (Mayenne) et maire de cette commune, il fut élu, le 5 juillet 1857, au second tour de scrutin, député de la 3^e circonscription de la Mayenne au Corps législatif, par 11,336 voix (19,369 votants et 25,120 inscrits), contre 7,938 voix à M. Segretain; il vota avec la majorité et mourut pendant la législature.

HALNA-DUFRETAY (HIPPOLYTE-MARIE), membre du Sénat, né à Ploaré (Finistère) le 11 mai 1819, entra dans la marine en 1835, devint aspirant le 1^{er} septembre 1837, enseigne de vaisseau le 1^{er} décembre 1841, lieutenant de vaisseau le 8 septembre 1846, capitaine de frégate le 10 août 1861, capitaine de vaisseau le 7 mars 1868, et contre-amiral le 1^{er} décembre 1877. Il eut, pendant plusieurs années, le commandement du vaisseau-école le *Borda*, fut promu commandeur de la Légion d'honneur le 3 août 1875, nommé major de la flotte à Rochefort en 1878, à Brest en 1879, et fut admis à la retraite, comme contre-amiral, en 1881. Il aborda alors la carrière politique. Le décès de M. Monjaret de Kerjégu ayant déterminé une vacance au Sénat pour le département du Finistère, il se présenta comme candidat conservateur monarchiste, et fut élu, le 5 novembre 1882, par 200 voix (385 votants). Il siégea à droite, se prononça notamment *contre* la réforme judiciaire, *contre* les ministères de gauche, et obtint sa réélection au renouvellement triennal du 25 janvier 1885, avec 590 voix (1,170 votants). L'élection des sénateurs du Finistère ayant été, après enquête, annulée, le 26 juin, par la majorité du Sénat, l'amiral Halna-Dufretay dut se représenter devant le collège électoral, qui le renomma, le 26 juillet, ainsi que ses autres collègues invalidés. Il reprit sa place dans la minorité conservatrice, se prononça *contre* l'expulsion des princes, *contre* la nouvelle loi militaire, etc., et vota encore : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* la procédure à suivre devant le Sénat *contre* le général Boulanger.

HALWIN. — *Voy.* PIENNES (MARQUIS DE).

HAM (JEAN-JACQUES-JOSEPH D'), député au Corps législatif de l'an XI à 1811, né à Penetrance (Meurthe) le 15 novembre 1746, mort à Trèves (Allemagne) le 2 mai 1811, fut conseiller à la chambre des comptes de Nancy, puis vice-président du tribunal d'appel de Trèves (Allemagne), sous la domination française. Le 9 thermidor an XI, il fut appelé par le Sénat conservateur à siéger au Corps législatif comme député du département de la Sarre : ce mandat lui ayant été renouvelé le 13 février 1808, il l'exerça jusqu'à sa mort. Le 2 avril 1811, Joseph d'Ham avait reçu le titre de président de chambre à la cour impériale de Trèves.

HAMARD (PASCAL-LUCIEN-PIERRE), représentant du peuple en 1848, né à Domfront (Orne) le 16 janvier 1800, mort à Domfront le 25 août 1868, fit ses études à Caen et se fit comme avocat dans sa ville natale, où il fonda, en 1822, un comité électoral qui fonctionna pendant longtemps et envoya constamment des députés libéraux à la Chambre. Après la révolution de juillet, il fut nommé maire provisoire de Domfront, puis conseiller de préfecture de l'Orne (6 septembre 1830). Mais il donna sa démission l'année suivante, pour redevenir avocat et chef de l'opposition à Domfront. Conseiller d'arrondissement, président du comice agricole de Domfront, il fut nommé, le 26 février 1848, commissaire du gouvernement provisoire dans l'arrondissement de Domfront, et élu, le 23 avril suivant, représentant de l'Orne à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 11, par 58,519 voix (98,914 votants, 122,951 inscrits). Il siégea parmi les républicains modérés, fit partie du comité de la marine, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *pour* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs. Non réélu à la Législative, il reprit sa profession d'avocat et revint à ses études agronomiques.

HAMEL (LUC-BARTHÉLEMY-MARIE, BARON), député au Corps législatif de l'an X à 1815, député de 1817 à 1818, né à Granville (Manche) le 20 juillet 1771, mort à Coutances (Manche) le 8 juillet 1818, fils de « Luc Hamel, capitaine de navire, bourgeois de Granville, et de dame Marie-Charlotte Lemarié, son épouse », entra dans l'administration impériale comme conseiller de préfecture de la Manche, et devint plus tard maître des requêtes au conseil d'Etat. Le 6 germinal an X, il fut élu par le Sénat conservateur député de la Manche au Corps législatif; son mandat lui fut renouvelé deux fois : le 7 mars 1807 et le 6 janvier 1813. Le 16 mai de cette dernière année, il fut créé baron de l'Empire. Il adhéra toutefois à la déchéance de Napoléon I^{er}, et reparut à la Chambre des députés, le 20 septembre 1817, comme l'élu du collège de département de la Manche, avec 661 voix (1,205 votants, 2,031 inscrits). Il vota alors avec les royalistes modérés et mourut au cours de la législature (1818). Il est appelé *baron Duhamel* aux *Almanachs* impérial et royal de l'Empire et de la Restauration.

HAMEL (LOUIS-JOSEPH, COMTE DU), député de 1820 à 1827, né à Bordeaux (Gironde) le 8 août 1777, mort à Paris le 11 février 1859, fils d'un ancien député aux assemblées des notables de 1787 à 1788, fut tenu sur les fonts baptismaux par Monsieur, comte de Provence, plus tard Louis XVIII, et par la comtesse de Provence. Pendant le régime révolutionnaire, il fut emprisonné ainsi que toute sa famille, et, rendu à la liberté par le 9 thermidor, resta dans l'obscurité jusqu'en 1803. Il entra alors dans l'administration, et fut appelé, le 19 mai 1810, aux fonctions de maître des cérémonies et introducteur des ambassadeurs; mais le comte du Hamel insista pour conserver un poste administratif, et il obtint, le 17 avril 1812, la sous-préfecture de Toulon. Les soins qu'il prit pour faire arriver des grains en Provence pendant la cruelle disette de 1812 furent très appréciés par la population. Le

13 août 1813, il fut nommé à la préfecture des Pyrénées-Orientales; le conseil général de ce département lui vota des remerciements pour l'habileté avec laquelle il avait rétabli l'union entre le Roussillon et la Catalogne. Rallié avec empressement aux Bourbons, bien qu'il eût encore reçu de l'Empire le titre de baron (3 juin 1811), M. du Hamel dut se démettre de son poste de préfet pendant les Cent-Jours; caché sous un faux nom, il se rendit auprès du duc d'Angoulême en Espagne, reprit possession de sa préfecture à la seconde Restauration, et fut nommé peu après (juillet 1815) préfet de la Dordogne, puis (décembre) préfet de la Vienne. Il se signala par son zèle royaliste, combattit la politique du ministère Decezes, comme entachée de libéralisme, et fut destitué de ses fonctions en 1819. L'année suivante, le 13 novembre 1820, il fut élu député de la Gironde, au collège de département, par 330 voix (582 votants, 660 inscrits). Il prit place à droite et vota pour les mesures extrêmes. Ce fut sur sa proposition et son rapport que la Chambre adopta la loi des chemins vicinaux; il prit plusieurs fois la parole, notamment sur la loi des indemnités, etc., entra en 1822 au conseil d'Etat, et fut réélu, le 6 mars 1824, par 372 voix (551 votants, 647 inscrits), après avoir échoué le 25 février, dans le 5^e arrondissement de la Gironde (la Réole), avec 48 voix contre 173 à M. de Lursaluces, élu. Le 4 mars 1825, dans la discussion du milliard des émigrés, il proposa de soumettre à un simple droit fixe de cinq francs l'enregistrement de tous les actes translatifs de propriété entre les acquéreurs de biens nationaux et l'ancien propriétaire ou ses héritiers. Non réélu en 1827, il quitta la vie politique. Officier de la Légion d'honneur (4 septembre 1823), chevalier de la Couronne de fer, commandeur de Charles III d'Espagne.

HAMEL (VICTOR-AUGUSTE, COMTE DE), député de 1857 à 1862, né à Paris le 17 avril 1810, mort à Paris le 6 septembre 1870, fils du précédent, se consacra à l'histoire et à la littérature, fut élu, en 1843, membre du comité de la Société des gens de lettres, après avoir publié deux romans, *la Duchesse d'Halluye* (1842) et *le Château de Rochecourbe* (1843), et fit paraître, en 1845, l'*Histoire constitutionnelle de la monarchie espagnole*, ouvrage qui fut couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Chevalier de la Légion d'honneur en 1847, M. du Hamel se dévoua, après l'élection du 10 décembre 1848, à la cause du prince-président, qui l'appela (novembre 1849) à la préfecture du Lot; il reçut de la reconnaissance de ses administrés une épée d'honneur, fut nommé préfet d'Arras (1852), préfet de la Somme (septembre 1854), et donna sa démission en 1856 pour poser sa candidature au Corps législatif. Le gouvernement, dont il était le candidat, le présenta dans les Deux-Sèvres, où M. du Hamel n'avait aucune attache, mais où les remaniements électoraux qui précédèrent les élections du 22 juin 1857 avaient créé une 3^e circonscription. M. du Hamel fut élu député, dans la 2^e circonscription de ce département, par 15,408 voix sur 15,750 votants et 25,137 inscrits. Il siégea silencieusement dans la majorité dynastique, fut nommé conseiller général du département pour le canton de Moncontour le 17 juillet 1859, fut promu officier de la Légion d'honneur, et se retira de la vie politique en 1862. On a de lui, outre les ouvrages déjà cités : *Considérations sur l'état*

politique de la noblesse; la Ligue d'Avila, ou l'Espagne en 1520; l'Espagne en 1850; les Mémoires d'un vieux de la Gaule; une comédie en vers jouée en 1858 à l'Odéon; le Bonheur chez soi, et un grand nombre de brochures politiques de circonstance.

HAMELIN (FERDINAND-ALPHONSE), sénateur du second Empire et ministre, né à Pont-l'Évêque (Calvados) le 2 septembre 1796, mort à Paris le 16 janvier 1864, entra dans la marine comme mousse à l'âge de 10 ans, à bord de la *Vénus*, sous les ordres de son oncle, et fut successivement aspirant (1^{er} mars 1808) et enseigne (28 mai 1812), après une campagne avec Duperré et avant d'avoir atteint 16 ans révolus. Lieutenant de vaisseau (22 août 1821), capitaine de frégate (3 décembre 1828), il prit part, sur sa demande, à l'expédition d'Alger, passa capitaine de vaisseau (22 janvier 1836), contre-amiral (1842), vice-amiral (7 juillet 1848), ayant gagné tous ses grades en mer, et après avoir commandé la station des côtes occidentales de l'Amérique, de 1844 à 1848. Capitaine de pavillon de l'amiral Hugon, puis préfet maritime à Toulon, il fut appelé pendant la guerre de Crimée au commandement en chef de l'escadre de la mer Noire; en cette qualité, il protégea le débarquement et tint la mer devant Sébastopol, bombarda Odessa (22 avril 1854), puis Sébastopol (17 octobre), et fut élevé à la dignité d'amiral (2 décembre 1854); il entra alors de droit au Sénat, fut nommé (19 avril 1855) ministre de la Marine, en remplacement de M. Ducos, décédé, réorganisa le personnel, acheva les travaux du port de Cherbourg, agrandit les arsenaux, augmenta le matériel et surtout les bâtiments de transport, et échangea, le 24 novembre 1860, le portefeuille de la Marine contre la grande chancellerie de la Légion d'honneur. Grand-croix de l'ordre depuis le 18 mars 1855.

HAMILLE (FRANÇOIS-EUGÈNE-VICTOR), représentant en 1871, député de 1876 à 1885 et sénateur, né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 3 septembre 1812, mort à Douai (Nord) le 20 novembre 1885, avocat à Douai, fut placé par son oncle, M. Martin (du Nord), dans l'administration des cultes, en 1845, et en devint directeur sous l'Empire. Dévoué au régime impérial, il demanda sa retraite après le 4 septembre 1870, et fut élu (8 février 1871) représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale, le 13^e sur 15, par 134,606 voix sur 139,532 votants et 206,432 inscrits. Il prit place au centre droit, se fit d'abord inscrire à la réunion des Réservoirs, puis au groupe de l'Appel au peuple, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Réélu député de Montreuil-sur-Mer, le 20 février 1876, par 13,040 voix (14,446 votants, 20,170 inscrits), il soutint la politique du Maréchal et le cabinet du 16 mai, et vit renouveler son mandat, comme candidat du gouvernement, le 14 octobre 1877, par 12,183 voix (17,501 votants, 20,445 inscrits), contre 5,245 voix à M. Fresnay-Laligant, républicain. Les électeurs le renvoyèrent encore à la Chambre, le 21 octobre 1881, comme conservateur, par 8,096 voix (15,937 votants, 20,236 inscrits), contre 7,764 voix à M. Fresnay-Laligant. Fidèle au

groupe de l'Appel au peuple, il vota constamment avec la minorité conservatrice, *contre* le ministère Ferry (9 novembre 1881), *contre* la loi Fabre sur les prétendants, *contre* la loi sur la réforme de la magistrature (1^{er} août 1883), *pour* la révision intégrale, etc. Conseiller général du Pas-de-Calais pour le canton de Campagne, il présida l'assemblée départementale, fut nommé sénateur du Pas-de-Calais (6 janvier 1885) avec 1,004 voix sur 1,759 votants, en remplacement de M. Devaux, décédé, et mourut quelques mois après. Commandeur de la Légion d'honneur (13 août 1867).

HAMOIR (RENÉ-LOUIS), député au Corps législatif de 1866 à 1870, né à Valenciennes (Nord) le 13 juillet 1812, mort à Lille (Nord) le 26 janvier 1881, directeur de hauts-fourneaux dans le Nord, se présenta avec l'appui du gouvernement impérial pour succéder à M. Godard-Desmarest, démissionnaire, comme député de la 9^e circonscription du département du Nord au Corps législatif, et fut élu, le 18 mars 1866, par 18,350 voix sur 18,850 votants et 31,268 inscrits. Il appartint à la majorité dynastique et vota avec elle. Réélu, le 24 mai 1869, par 18,805 voix (27,527 votants, 33,007 inscrits), contre 8,649 voix à M. Guillemin, il se prononça *pour* la déclaration de guerre à la Prusse et *retra* dans la vie privée au 4 septembre 1870.

HANNAIRE-VIÉVILLE (CHARLES-SIMÉON), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Montherie (Haute-Marne) le 28 septembre 1753, mort le 27 septembre 1839, était commissaire des guerres à Sarrelibre (ci-devant Sarrelouis), lorsqu'il fut élu, le 24 germinal an V, député de la Moselle au Conseil des Cinq-Cents, par 199 voix sur 208 votants. Il ne se fit pas remarquer dans cette assemblée d'où il sortit en l'an VII.

HANNECART (PIERRE-FRANÇOIS-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Ath (Belgique) le 5 septembre 1758, mort à une date inconnue, fut élu, le 27 germinal an V, par 60 voix sur 75 votants, député du département de Jemmapes au Conseil des Cinq-Cents. Il y prit la parole pour demander que les titres des créanciers de la Belgique fussent hypothéqués sur les biens nationaux de ce pays, présenta à l'assemblée, en l'an VI, un projet, qu'il fit adopter, sur la navigation de la Haisne et de l'Escaut, et quitta le Conseil en l'an VIII.

HANNOYE (DÉSIRÉ-JOSEPH), représentant du peuple en 1848, né à Avesnes (Nord) le 3 mai 1800, mort à Avesnes le 25 décembre 1852, d'une famille de magistrats, fut avocat dans sa ville natale, devint bâtonnier de l'ordre, conseiller général, et fut, à la révolution de 1830, nommé sous-préfet provisoire à Avesnes. Hostile au gouvernement de Louis-Philippe, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 28, par 211,047 voix sur 234,867 votants et 278,362 inscrits, fit partie du comité de l'administration et vota d'abord avec la droite, puis avec la gauche, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* le décret sur les clubs, *pour* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau, *contre* la campagne de Rome, *pour* la mise en accusation du président

et des ministres. Il ne fut pas réélu à la Législative, et *retra* dans la vie privée.

HANOTAUX (GABRIEL-ALBERT-AUGUSTE), député de 1886 à 1889, né à Beaufort (Aisne) le 19 novembre 1853, entra dans la diplomatie et fut conseiller d'ambassade à Constantinople. Désigné par le comité républicain de l'Aisne comme candidat à la Chambre des députés en remplacement de M. Villain, décédé, il fut élu, le 18 avril 1886, député de l'Aisne, par 52,813 voix (103,480 votants, 150,176 inscrits), contre 43,716 à M. Gilbert-Boucher, « républicain libéral. » M. Hanotiaux prit place à gauche, fit partie (janvier 1887) du groupe qui mit en avant le projet d'une « association de propagande républicaine » dont les statuts furent votés le 17 février suivant, parla sur la loi militaire (juin) en faisant l'apologie du service de trois ans et de *desarmées* démocratiques, et répondit (février 1888) à M. Paul Deschanel, qui avait fait l'éloge du protectorat français sur les catholiques d'Orient, en s'efforçant de faire ressortir les difficultés de cette situation. M. Hanotiaux vota pour les ministères républicains de la législature, *pour* l'expulsion des princes, et, en dernier lieu *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *contre* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger. M. Hanotiaux a été nommé (30 octobre 1889) sous-directeur à la direction des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

HANOTEAU (ANTOINE-BERNARD), député en 1789, né au Plessis-Placy (Seine-et-Marne) le 4 octobre 1750, mort à une date inconnue, était fermier au Plessis-Pacy et maire de cette commune. Élu, le 14 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Crépy-en-Valois, il n'eut dans l'assemblée qu'un rôle effacé. Il devint plus tard administrateur du département de Seine-et-Marne et suppléant du juge de paix.

HANUS (PIERRE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Rembercourt-aux-Pots (Meuse) le 21 avril 1766, mort à une date inconnue, « fils du sieur Pierre Hanus et de demoiselle Marguerite Antoine, son épouse, » fut, avant la Révolution, clerc de procureur au parlement de Paris, entra au service après 1789, devint capitaine d'artillerie, puis inspecteur des fontes, et, le 12 mai 1815, fut élu représentant de Bar-le-Duc à la Chambre des Cent-Jours, par 57 voix (102 votants), contre 45 à M. Desaux, ancien député. Il n'appartint pas à d'autres assemblées.

HAOUISSÉE DE LA VILLEAUCOMTE (JEAN-BAPTISTE-LAURENT-MARGUERITE), député de 1820 à 1824, né à Plumaudan (Côtes-du-Nord) le 6 avril 1772, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 6 janvier 1829, propriétaire à Saint-Brieuc, fut nommé, le 24 juillet 1816, adjoint au maire de cette ville, en devint maire quelque temps après, et se présenta avec succès à la députation, comme ultra-royaliste, le 4 novembre 1820, dans le 1^{er} arrondissement des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc), qui l'élut par 176 voix (287 votants, 308 inscrits), contre 93 à M. Auguste de Saint-Aignan. Il prit place au côté droit de la Chambre, où il siégea jusqu'en 1824. Le 14 décembre 1820, M. Haouissée de la Villeaucte

avait été nommé conseiller de préfecture des Côtes-du-Nord.

HAQUIN (HONORÉ-ALEXANDRE), député au Corps législatif de 1810 à 1815, né à Juilly (Seine-et-Marne) le 19 mai 1742, mort à Paris le 20 janvier 1821, « fils de Jean-François Haquin, laboureur, et de Marguerite-Geneviève Benoist, » fit ses premières armes, comme volontaire, dans le corps de la gendarmerie pendant la guerre de Hanovre. A la paix de 1760, il se retira du service; puis il fut nommé en 1779 administrateur secrétaire du conseil de l'École royale militaire, supprimée en 1788. Quelque temps receveur général du duché de Brunoy, il reentra dans l'armée comme chef du 4^e bataillon de chasseurs, fit successivement les campagnes de 1792 en Champagne et en Belgique, celles de 1793, 94 et 95 en Belgique et en Hollande, et conquit les grades d'adjudant-général, de chef d'état-major, de général de brigade et de général de division. Envoyé en cette dernière qualité en Espagne (1796), il y servit jusqu'à la paix, passa en Italie, fut encore employé dans l'intérieur, puis en Allemagne, et admis à la retraite en 1800. Il ne reçut la croix de la Légion d'honneur qu'en 1813, après avoir été nommé par le Sénat conservateur, le 10 août 1810, député de Seine-et-Oise au Corps législatif. En 1814, il vota la déchéance de l'Empereur, et se rallia à la Restauration, qui le fit chevalier de Saint-Louis.

HARAMBURE (LOUIS-FRANÇOIS-ALEXANDRE, BARON D'), député en 1789, né à Preuilly (Indre-et-Loire) le 12 février 1742, mort à Tours (Indre-et-Loire) le 27 décembre 1828, entra comme cornette dans les dragons de Bauffremont en 1757, passa capitaine en 1760 au régiment de Noé, avec lequel il fit les dernières campagnes de la guerre de Sept ans, et devint ensuite colonel du Royal-Roussillon, chevalier de Saint-Louis (1771) et brigadier des armées du roi (1781). Il était maréchal-de-camp au camp de Saint-Omer depuis 1788, quand éclata la Révolution dont il adopta les idées. Élu (28 mars 1789) député de la noblesse aux États-Généraux pour le bailliage de Touraine, il se réunit, un des premiers, aux représentants du tiers, approuva la division de la France en départements, repoussa la conscription (16 décembre 1793) qu'il ne jugeait praticable que si la sécurité de l'Etat se trouvait compromise, demanda que le droit de paix et de guerre ne fût accordé au roi que pour une année, et qu'une commission de quatre membres de l'Assemblée suivit les négociations diplomatiques afin d'en rendre un compte fidèle à la nation. Ces motions ne furent point accueillies, et le zèle réformateur de M. d'Harambure se refroidit d'autant. Bientôt après, il réclama l'énergique répression de la révolte du régiment de Lorraine, et protesta contre la suppression des titres de noblesse, ne jugeant pas que le mandat qui lui avait été confié autorisât une telle résolution. Après la session, ne voulant pas émigrer, il reprit du service, avec le grade de maréchal-de-camp, fut promu lieutenant-général (20 mars 1792), et envoyé à l'armée de Luckner, dont il exerça le commandement intérimaire après le départ de ce général. Ayant accepté, pour ces fonctions, l'investiture du régiment, Monsieur (1793), il fut décrété d'accusation et envoyé devant le tribunal révolutionnaire qui l'acquitta (22 avril 1793). Il vécut dans la retraite jusqu'à la Restauration. Nommé, en 1815, commandeur de Saint-Louis et

président du collège électoral de Loches, il favorisa de tout son pouvoir l'élection des ultra-royalistes. Il a publié: *Éléments de Cavalerie* (1791); *Opinion sur l'instruction à donner aux troupes à cheval de la France* (1817 et 1821).

HARANEDER. — Voy. MACAYE (VICOMTE DE).

HARCHIES (JEAN-CHARLES-AUGUSTIN MOUTON, MARQUIS DE), député en 1789, né à Ypres (Belgique) le 23 janvier 1753, mort à une date inconnue, capitaine au régiment de Bresse, fils de Jean-Charles-Augustin de Harchies et de dame Jeanne-Charlotte Xavier de Cerf, fut élu, le 10 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Baillou (Pas-de-Calais). Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

HARCHIES (LOUIS-FRANÇOIS-GABRIEL-JOSEPH MOUTON, COMTE DE), député au Corps législatif de 1813 à 1814, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 9 août 1760, mort à Ypres (Belgique) le 8 septembre 1822, frère du précédent, servit dans les armées du roi avant 1789. Il résidait à Ypres, lorsque la faveur de Napoléon I^{er} l'appela aux fonctions de chambellan et le fit comte de l'Empire (16 décembre 1810). Le comte de Harchies fut choisi, le 6 janvier 1813, par le Sénat conservateur, comme député du département de la Lys au Corps législatif. Il siégea jusqu'en 1814. — Il demeurait à Paris, « rue Napoléon, n^o 5. »

HARCOURT (CHARLES-LOUIS-HECTOR, MARQUIS D'), pair de France, né au château d'Escausseville (Manche) le 15 juillet 1743, mort à Paris le 5 juin 1820, de la branche aînée, fut de ceux qui s'associèrent d'abord à l'élan de la Révolution. Il n'émigra point et fut détenu sous la Terreur. Nommé par l'Empereur membre du conseil général de la Seine, il signa en 1814 la déclaration qui rappelait Louis XVIII. Chevalier de la Légion d'honneur, il fut promu pair de France le 4 juin 1814, maréchal-de-camp, puis lieutenant-général (10 mars 1815). Il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Louis XVIII lui accorda le droit d'ajouter une fleur de lis à ses armes.

HARCOURT (AMÉDÉE-LOUIS-CHARLES-FRANÇOIS, MARQUIS D'), pair de France, né à Paris le 17 juillet 1771, mort à Saint-Lécaud près Windsor (Angleterre) le 14 septembre 1831, fils du précédent, émigra à la Révolution. Il servit pendant quelque temps dans l'armée anglaise. Admis, en septembre 1830, à siéger à la Chambre des pairs, par droit héréditaire, en remplacement de son père, décédé en 1820, il envoya son serment, mais ne prit pas séance et continua de résider en Angleterre.

HARCOURT (GEORGES-DOUGLAS-TRÉVOR-BERNARD, MARQUIS D'), pair de France, né à Brighton (Angleterre) le 4 novembre 1806, mort à Gurey (Seine-et-Marne) le 30 septembre 1883, fils du précédent, fut admis à siéger à la Chambre des pairs, par droit héréditaire, le 9 mars 1842, en remplacement de son père décédé en 1831. Après 1848, il reentra dans la vie privée, habita longtemps l'Angleterre, et ne se mêla aux affaires politiques qu'après l'accession au pouvoir du maréchal de Mac-Mahon. Ambassadeur à Vienne (3 septembre 1873), puis à Londres (8 mai 1875), il souleva, en raison de ses tendances réactionnaires, les protestations de la presse républicaine. Maintenu néanmoins en fonction, il donna sa démission (30 janvier

1879) à la nouvelle de la retraite du duc de Magenta. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 mai 1874, et officier du 9 janvier 1877.

HARCOURT (MARIE-FRANÇOIS, DUC DE BEUVRON ET D'), pair de France, né à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise) le 25 mai 1756, mort à Marseille le 21 novembre 1839, émigra, servit dans l'armée de Condé, commanda les « chevaliers de la couronne », et fut nommé gentilhomme de la chambre du duc de Berry. A la première Restauration, il entra en France, fut nommé pair de France (4 juin 1814) et lieutenant-général (28 février 1815), et vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Après les journées de juillet, il refusa de prêter serment au gouvernement nouveau, et se retira à Marseille, où il vécut dans la retraite.

HARCOURT (CLAUDE-EMMANUEL, VICOMTE D'), député de 1822 à 1827, né à Paris le 29 mai 1774, mort à Paris le 4 octobre 1840, fils du marquis d'Harcourt d'Olonne et de Anne-Catherine de Beuvron, maire de Souppes (Seine-et-Marne) où il possédait de vastes propriétés, s'occupa de questions économiques et politiques, sans cependant se mêler activement aux événements. Le 20 novembre 1822, il fut élu député, dans le collège de département de Seine-et-Marne, par 118 voix sur 201 votants et 265 inscrits, et fut réélu, le 6 mars 1824, par 120 voix sur 204 votants et 267 inscrits. Il prit place parmi les libéraux et échoua aux élections de juillet 1830. On a de lui : *Aperçu sur la situation de la France à la fin de la session des Chambres* (mai 1816); *Le nouveau riche et le bourgeois de Paris, ou l'élection d'un remplaçant; Roman politique à l'usage de messieurs les électeurs du département de la Seine*, par Claude Mathéus (Paris 1818); *Réflexions sur les élections de 1830* (Paris, 1830).

HARCOURT (FRANÇOIS - EUGÈNE - GABRIEL, DUC D'), député de 1827 à 1837 et pair de France, né à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise) le 22 août 1786, mort à Paris le 2 mai 1865, « fils de messire Henry-François, comte d'Harcourt, commissaire général de la cavalerie, et de demoiselle Marie-Jacqueline Le Veneur de Tillières, » fut élevé chez sa grand-mère, la duchesse de Beuvron, pendant que son père, émigré, était auprès du duc de Berry en Angleterre. A la première Restauration, il servit dans la maison du roi, et, après les Cent-Jours, fut nommé chef d'escadron dans les hussards de la garde, que commandait alors son beau-frère, le marquis de Vence. Le métier des armes ne lui agréant pas, il donna sa démission en 1820, s'intéressa à la cause des Grecs et fit un long voyage en Grèce. Chargé, au nom du comité philhellénique, de remplir auprès de Charles X la mission délicate de sonder le roi sur les chances d'une intervention, il ne trouva point celui-ci disposé à agir. Élu, le 21 novembre 1827, au collège de département, député de Seine-et-Marne par 132 voix sur 210 votants et 269 inscrits, il siégea dans l'opposition libérale, fut nommé secrétaire de la Chambre, et remit au roi, en cette qualité, l'adresse des 221 qu'il avait lui-même signée. Réélu, le 29 juillet 1830, par 138 voix (242 votants, 293 inscrits), il adhéra au gouvernement de juillet qui le nomma ambassadeur à Madrid; mais mécontent des mesures prises par Ferdinand VII contre les libéraux espagnols, il donna sa démission (27 novembre 1830). Le général Durosnel le remplaça. Le 4^e collège de Seine-et-Marne (Provins) le renvoya à la Cham-

bre, le 5 juillet 1831, par 243 voix sur 320 votants et 476 inscrits. Il fut désigné peu après pour occuper le poste d'ambassadeur à Constantinople; mais la mort de Casimir Périer empêcha son départ et mit fin à sa mission. Réélu député, le 21 juin 1834, par 215 voix sur 399 votants et 489 inscrits, il prit une part active aux débats sur l'instruction secondaire et, sous le ministère Molé, fut nommé pair de France (3 octobre 1837). Président de la Société du libre-échange, il demanda l'abaissement progressif des tarifs et combattit le projet des fortifications de Paris. En 1848, Lamartine lui offrit l'ambassade de Londres, mais il préféra celle de Rome, où il put agir, auprès du Saint-Père, pour obtenir la nomination de M. Rossi comme premier ministre. M. Rossi ayant été assassiné, il fut chargé, par le pape, d'accepter la proposition du général Cavaignac, mais bientôt dut s'entendre avec M. de Spaar, ambassadeur de Bavière, pour favoriser le départ de Pie IX pour Gaète. Cette situation amena sa démission (12 septembre 1849). Revenu des lors dans la vie privée, il s'occupa d'agriculture; il avait épousé Mlle Terray, petite nièce de l'abbé Terray et nièce, par sa mère, de M. de Grosbois. Officier de la Légion d'honneur (7 mai 1839).

HARCOURT (CHARLES - FRANÇOIS - MARIE, DUC D'), représentant en 1871, et député de 1876 à 1881, né à Paris le 21 juin 1835, chef actuel de la branche aînée, dite d'Harcourt-Beuvron, fut officier de chasseurs à pied, mais donna sa démission en 1862, époque à laquelle il épousa Mlle de Mercy-Argenteau, et s'occupa du soin de ses propriétés. Élu représentant du Calvados à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 3^e sur 9, par 76,676 voix sur 86,564 votants et 139,204 inscrits, il prit place au centre droit, vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, le 24 mai, la démission de Thiers, la prorogation des pouvoirs du Maréchal, la loi des maires, le ministère de Broglie, les lois constitutionnelles, et contre l'amendement Barthe, la dissolution et l'amendement Wallon. Membre de la commission de l'armée, il présenta en 1872 un projet de réforme du corps de l'état-major et fut rapporteur en 1874 de la loi sur l'admission des princes d'Orléans dans l'armée. Le 20 février 1876, il fut réélu député par l'arrondissement de Falaise avec 7,907 voix (10,604 votants, 15,253 inscrits), contre 2,667 voix à M. Gimet, fut nommé secrétaire de la Chambre et soutint la politique du 16 mai. Réélu comme candidat du Maréchal, le 14 octobre 1877, par 7,704 voix (12,547 votants, 15,227 inscrits), contre 4,811 voix à M. Lavalley, républicain, il ne prit aucune part aux travaux de l'Assemblée. Officier de la Légion d'honneur du 9 août 1877.

HARCOURT (PIERRE-LOUIS-BERNARD, COMTE D'), représentant en 1871, né à Paris le 20 août 1842, entra à Saint-Cyr en 1862, fut nommé (1^{er} octobre 1864) sous-lieutenant au 1^{er} chasseurs d'Afrique, fit la campagne du Maroc et fut officier d'ordonnance du général de Mac-Mahon, dont il était le cousin, en Italie et en Algérie. Il conserva ses fonctions à la guerre de 1870, et assista aux batailles de Reischoffen et de Sedan. Prisonnier de guerre en Allemagne, il revint pour reprendre sa place auprès du maréchal pendant le second siège de Paris, et fut promu lieutenant en juillet 1871. Le 2 du même mois, en remplacement de M. Thiers qui avait opté